

Tarifs des Honoraires de votre Masseur-Kinésithérapeute

	MONTANT DES HONORAIRES <i>par séance</i>	REMBOURSEMENT ASSURANCE MALADIE <i>sauf prise en charge à 100%</i>
Déplacement à domicile		
Forfait	2,50 ou 4 €	60% = 1.50 ou 2.40 €
+/- Indemnité kilométrique	0.38 € / km	2,50 ou 4 €
Actes les plus fréquents		
Rééducation pour rachialgies (cervicalgie, dorsalgie, lombalgie)	16,13 €	9,18 €
Rééducation pour rachis + membre	20,43 €	12,26 €
Rééducation d'un membre (main, coude, épaule, hanche, genou, pied)	16,13 €	9,18 €
Kinésithérapie respiratoire	17,20 €	9,82 €
Drainage lymphatique des deux jambes	19,35 €	11,11 €
Rééducation périnéale	17,20 €	9,82 €
Rééducation vestibulaire	15,05 €	8,53 €
Bilan diagnostic ostéo-articulaire	17,42 €	9,95 €
Supplément balnéothérapie en bassin	2,58 €	/
Supplément balnéothérapie en piscine	4,73 €	/

■ Votre masseur-kinésithérapeute pratique des honoraires conformes aux tarifs de l'assurance maladie.

■ Ces tarifs ne peuvent être dépassés, sauf en cas d'exigence exceptionnelle de votre part, s'agissant de l'horaire ou du lieu des actes pratiqués.

Si votre masseur-kinésithérapeute vous propose de réaliser certains actes qui ne sont pas remboursés par l'assurance maladie, il doit obligatoirement vous en informer.

Dans le cas prévu ci-dessus où votre masseur-kinésithérapeute peut déterminer librement ses honoraires ou ses dépassements d'honoraires, il en détermine le montant avec tact et mesure.

Le concept Ecole du Dos est enseigné par un organisme de formation pour kinésithérapeute, spécialisé en prévention du mal de dos et des lombalgies chroniques.